



TERMES ET CONDITIONS

PÉRIODE D'ESSAI

(Lorsqu'annoncé) Les trois premières semaines de la session servent de cours d'essais et permettent les changements de groupes, de niveaux, de styles ou de plages horaires selon la disponibilité des places. Elles sont remboursables en nous avisant AVANT la quatrième semaine de cours par courriel au gestion@danseattitudes.com. Le fait de ne plus se présenter aux cours ne constituent pas une annulation officielle.

Afin de bénéficier de la période d'essai, vous devez d'abord procéder à l'inscription en ligne. En aucun temps, une ou un élève sera admis dans un cours auquel il n'a pas été préalablement inscrit et pour lequel le paiement n'a pas été effectué.

POLITIQUE D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Pour annuler une inscription, vous devez remplir le formulaire disponible sur notre site web (onglet S'INSCRIRE/Politique d'annulation). Le fait de ne pas se présenter au cours ne constitue pas un avis d'annulation ou une demande de remboursement officielle.

Si le client résilie son inscription avant le début de la session ou durant la période d'essai de trois semaines [1], celui-ci sera remboursé au complet.

Si le client résilie le contrat au cours d'une session, selon la Loi sur la protection du consommateur, le client n'a à payer que:

- le prix des services qui lui ont été fournis, soit les cours qui ont eu lieu avant l'avis d'annulation (que l'élève ait été présent ou non). Il est important de noter que la période d'essai de trois semaines ne sera pas créditée;

[1] Lorsqu'annoncé.

CHANGEMENT DE COURS

Il est possible de changer de cours sans frais en début de session si les professeures et/ou la direction de l'école estime que le niveau est adéquat pour l'élève. Toutefois, la direction de l'école doit être avisée par courriel et doit accepter ce changement de cours AVANT que l'élève en question puisse se présenter au nouveau cours. Il n'appartient pas aux élèves ou aux parents de convenir du niveau adéquat.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Bourses Attitudes:

Afin de soutenir les familles à plus faibles revenus de l'école, Danse Attitudes offre un programme d'aide financière aux élèves permettant ainsi de promouvoir le talent et la passion de nos danseurs, peu importe leur situation financière.

Les bourses Attitudes sont octroyées par les membres du conseil d'administration. Ce soutien financier prendra la forme d'un crédit partiel ou complet des frais d'inscription de l'élève. *Certaines conditions peuvent s'appliquer.

Conditions:

- L'élève doit avoir un comportement exemplaire dans les cours et lors des activités de l'école;
- L'élève et ses parents doivent remplir le formulaire de demande d'aide financière avant le 10 septembre de l'année en cours;
- Les parents doivent faire parvenir une preuve de revenu familial (avis de cotisation des deux parents obligatoire) à l'adresse courriel suivante : gestion@danseattitudes.com.

POLITIQUE VESTIMENTAIRE/BOUTIQUE EN LIGNE

Les vêtements à l'effigie de Danse Attitudes sont obligatoires pour tous les élèves de 15 ans et moins sauf pour la Danse Enfantine. Pour connaître l'uniforme obligatoire pour chacun des cours, consulter la description de ceux-ci.

Les commandes en ligne doivent être payées par carte de crédit.
Veuillez s.v.p. faire une seule commande par famille.

Récupération des commandes:

Les commandes seront remises sur place lors de la première semaine de cours.
Les commandes passées après le 20 septembre devront être récupérées sur place un mardi soir entre 17h et 19h.

Politique d'échange:

Il est possible d'échanger un vêtement qui n'a pas été porté dans un délai de 30 jours. Pour faire un échange, vous devrez vous déplacer au 7575 Boul. Henri-Bourassa (salle 112) le mardi soir entre 17h et 19h. Si le vêtement a été lavé, porté ou abîmé, il ne sera pas possible de l'échanger.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les présents règlements visent à assurer le bon déroulement des classes offertes par l'École Danse Attitudes.

- L'élève doit respecter en tout temps les mesures sanitaires mise en place par l'école;
- L'élève doit agir avec respect envers ses camarades ainsi qu'envers son professeur par son langage, ses gestes et son attitude;
- L'élève doit arriver un minimum de 5 minutes avant le début de son cours;
- L'élève doit porter la tenue vestimentaire requise pour le cours auquel il participe (voir la section tenue vestimentaire);
- L'élève doit se présenter à son cours disposé à participer aux activités proposées et à suivre les consignes du professeur. Si un élève perturbe de façon importante le déroulement du cours et ce, même après plusieurs interventions du professeur, il sera rencontré avec son parent. Si la situation ne s'améliore pas, il pourrait être exclu du cours. Dans une telle situation, l'école offrira un remboursement pour les cours non suivis.
- Il est interdit de mâcher de la gomme durant les cours;
- Aucun spectateur (ami, parent ou autre) ne peut assister aux cours, sauf pendant les périodes des classes ouvertes;
- Le professeur et le conseil d'administration se réservent le droit de refuser l'accès à un cours ou au spectacle, dans les cas d'abus ou de non-respect;
- L'école n'est pas responsable des objets volés ou perdus;
- Il est interdit de manger de la malbouffe (fastfood, friandises, croustilles...) à l'intérieur des murs de l'école. Les collations santé sont recommandées.

DEVISE

Tous les prix affichés sont en devise Canadienne (CAD).

FORCE MAJEURE

L'école Danse Attitudes Inc. n'est pas responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures, rendant impossible l'exécution des prestations. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : barrage routier, épidémie, explosion, glissement de terrain, grève, guerre, incendie, inondation, ouragan, panne d'électricité, sécheresse, verglas.

En cas de survenance d'un cas de force majeure les prestations seront suspendues jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution des prestations en personne dans les studios dans un délai de quinze jours à compter de la survenance du cas de force majeure, l'exécution se fera à distance via Internet (en ligne).